

le vendredi 28 mars 2003

9 heures

Prière.

M. S. Graham, chef de l'opposition, dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à instituer une commission indépendante pour régler les primes d'assurance avant que les compagnies d'assurance ne puissent imposer ces primes aux gens du Nouveau-Brunswick. (Pétition 16.)

L'hon. M. Green dépose sur le bureau de la Chambre un document intitulé *Réponse du gouvernement au rapport du Comité special de l'assurance des voitures particulières : Le 28 mars, 2003.*

Est déposé et lu une première fois le projet de loi suivant :

par l'hon. M. Green :

54, *Loi modifiant la Loi sur les assurances.*

Il est ordonné que ce projet de loi soit lu une deuxième fois à la prochaine séance.

L'hon. M. Green annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre, après la troisième lecture des projets de loi 34, 35 et 38, se forme en Comité plénier pour étudier les projets de loi 36 et 49 puis en Comité des subsides pour continuer l'étude des prévisions budgétaires du ministère des Ressources naturelles et de l'Énergie.

Il est unanimement convenu de continuer de siéger une fois venue l'heure de la pause du midi et de lever la séance à 15 heures au plus tard.

Sont lus une troisième fois les projets de loi suivants :

36, *Loi modifiant la Loi sur les véhicules tout-terrain ;*

49, *Loi modifiant la Loi sur les véhicules à moteur.*

Il est ordonné que ces projets de loi soient adoptés.

Sont lus une deuxième fois les projets de loi d'intérêt privé suivants :

34, *Loi constituant Downtown Moncton Centre-ville Inc. ;*

35, *Loi modifiant la Loi sur l'Université de Moncton ;*

38, *Loi modifiant la Loi constituant en corporation l'École des gardes-forestiers des Maritimes.*

Conformément à l'article 121 du Règlement, le président ordonne que les projets de loi d'intérêt privé 34, 35 et 38 soient lus une troisième fois sur-le-champ.

Sont lus une troisième fois les projets de loi d'intérêt privé suivants :

34, *Loi constituant Downtown Moncton Centre-ville Inc. ;*

35, *Loi modifiant la Loi sur l'Université de Moncton ;*

38, *Loi modifiant la Loi constituant en corporation l'École des gardes-forestiers des Maritimes.*

Il est ordonné que ces projets de loi soient adoptés.

La Chambre se forme en Comité plénier sous la présidence de M. Ashfield.

Après un certain laps de temps, M. Bernard prend le fauteuil.

À 12 h 24, M. Bernard suspend la séance.

12 h 37

La séance reprend sous la présidence de M. Bernard.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend le fauteuil. Le président du comité, M. Bernard, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et rapporte que le comité lui a enjoint de faire rapport des projets de loi suivants sans amendement :

46, *Loi sur la protection des contribuables ;*

47, *Loi modifiant la Loi sur les compagnies ;*

52, *Loi modifiant la Loi sur le paiement des services médicaux ;*

53, *Loi modifiant la Loi sur les services hospitaliers.*

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de demander à présenter un autre rapport.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides sous la présidence de M. Ashfield.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend le fauteuil. Le président du comité, M. Ashfield, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi, a adopté plusieurs crédits et demande à siéger de nouveau.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie; la motion est adoptée.

Voici les crédits dont il est fait rapport :

BUDGET PRINCIPAL COMPTE ORDINAIRE 2003-2004		Votés (\$)
MINISTÈRE DE LA JUSTICE		
Administration et planification		4 036 000
Procureur général		12 619 000
Services aux tribunaux		17 227 000
Services à la justice		3 012 000
Aide Juridique		3 649 000
Moins : crédits législatifs		35 000
Total		40 508 000

FONDS DE ROULEMENT
SOLDES MAXIMAUX
2003-2004

AVANCES DE FONDS DE ROULEMENT	
Justice - Médiateurs des loyers	150 000
AVANCES DE PETITE CAISSE	
Justice	30 000

La Chambre adopte ces crédits.

La séance est levée à 15 h 11.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

documents demandés dans l'avis de motion 99 (27 mars 2003).